



Largeur de portail de grille considérée insuffisante par acheteur

Par Iones80

Bonjour,

Le 29 octobre 2016, j'ai vendu une maison située en bord de mer, maison appartenant à la famille depuis 3 générations.

Le jour de la signature de l'acte authentique, les acheteurs n'ont émis aucune réserve sur le bien vendu.

Le 29 décembre, ces acheteurs font parvenir à l'agent, au notaire et à moi-même, via leur avocat, un mail, expliquant qu'ils avaient constaté que la largeur du portail extérieur (grille extérieure) était trop étroite et ne permettait pas le passage d'une voiture "normale" (je cite).

Les acheteurs considèrent que l'annonce de l'agence était trompeuse et déplorent que "ce fait leur ait été caché" (je cite encore).

D'une part, de nombreux véhicules sont entrés par cette grille depuis des années, de toutes marques, y compris camionnettes. Le portail n'est pas très large mais n'a jamais empêché quiconque de faire entrer son véhicule, en étant vigilant.

Considérant qu'ils subissent un préjudice, les acheteurs demandent à ce que les travaux d'élargissement du portail soient pris en charge par le vendeur (moi) et/ou l'agence.

Le dialogue avec l'agent étant inexistant depuis la réception de ce courrier, je me tourne vers le notaire qui n'a su me poser qu'une seule question : aviez-vous déjà tenté de faire passer un véhicule ? Question qui me laisse muet, tant la réponse est évidente.

Je considère qu'il n'y a rien de caché, que les acheteurs avaient tout loisir de mesurer la largeur de la grille voire d'essayer d'entrer leur véhicule lors de leurs différentes visites. Et de plus, comme je le disais, un nombre conséquent de personnes ont utilisé ce portail depuis que nous avons cette maison.

Que puis-je répondre à une telle demande ? Pour moi, ce ne peut-être un vice caché, puisque portail visible de tous et mesurable par tous.

Merci par avance,

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

La réponse sera la même que sur l'autre forum, il ne s'agit pas d'un vice caché. Les acheteurs ont visité le bien et ont pu constater la largeur du portail avant d'acheter.

Par Iones80

Merci à vous, Janus.

Cordialement